

1^{er} mars 2016

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{ER} MARS 2016

L'an deux mil seize, le premier mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de NOAILLY régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BARDET, Maire.

Présents: Alain BARDET – Monique PAPOT-LIBERAL - Jean-Paul BONNAUD — Sandrine DOMINGUES - Emilie SAPIN - Rémy CAVAILLES – Bernard DEPORTE - Catherine MARSAY - Eddy RENAUD – Didier CONNES — Olivier BERCHOUD - Daniel GROSBELLET - Philippe DURON – Murielle MONGUILLON

Absent excusé : Alexis DURANTET

Secrétaire : Bernard DEPORTE

Ecole

M. Duron donne compte-rendu des réunions du 08 février avec les agents et les enseignants et du 11 février de la commission école :

L'ouverture officielle de la 5^o classe a été annoncée par le Directeur – l'éducation nationale souhaiterait la réinscription des enfants de 2 ans.

Les effectifs seraient (sans les 2 ans) de 114 élèves avec la répartition suivante :

PS / MS = 19 + 6 = 25

CP / CE1 = 10 + 8 = 18

CM1 / CM 2 = 10 + 16 = 26

MS / GS = 7 + 18 = 25

CE1 / CE2 = 8 + 13 = 21

Avec les 2 ans (120 élèves), la majorité des présents constatent des problèmes d'organisation, de couchage, de classes trop chargées – cela sous-entend aussi de pérenniser l'accueil l'année suivante (8 élèves) – même avis de la commission.

Le conseil décide de ne pas accepter les 2 ans.

Changement de locaux

La 5^o classe ira dans la garderie actuelle et la garderie dans la salle Eugénie Thévenet – l'école ayant soulevé le problème avec le matériel de motricité, la commission propose de stocker les tapis de judo dans la mezzanine de la MTL (60 m²) dans une caisse sur mesure, de faire motricité à la mezzanine et de stocker le reste du matériel dans la grange à côté de la salle ET pour la maternelle.

Le conseil approuve cette proposition

ATSEM (agent spécialisé des écoles maternelles)

L'école demande 2 atsem à temps plein (actuellement 1 temps plein et un $\frac{3}{4}$ de temps)

La commission estimant que cela représente une charge trop lourde pour la commune (+ 8 h/sem), propose de rester avec cet effectif.

Le conseil approuve la proposition

Etudes

Les effectifs sont importants certains jours (> 40 enfants) – la réflexion a porté sur des critères de seuil ou la mise en place d'une 3^o étude.

La commission ne souhaite pas se positionner sur un critère car cela créera de la disparité et passer à 3 intervenants sur 3 jours engendre des frais importants. Il est rappelé que le coût de l'étude pour un enfant est de 0.37 € alors que c'est le double pour la commune.

Commune de NOAILLY

1^{er} mars 2016

Le conseil décide de ne rien changer à l'organisation des études.

Concernant les fournitures qui sont prêtées par l'école pour les enfants en études, la commission propose à compter de la rentrée 2016 de demander aux familles d'équiper leurs enfants d'un crayon, d'une gomme, d'un stylo et d'un cahier de brouillon lorsqu'ils vont en étude.

Le conseil approuve la décision.

Bac à sable :

Le directeur demande pour en mettre un en maternelle.

Le conseil suit la proposition de la commission qui est de déplacer celui de la cour élémentaire qui n'a pas l'air de servir. L'avis des enseignants sera demandé.

M. Duron annonce que les filets de foot ont été mis en place entre les 2 poteaux du préau pour protéger les enfants jouant au basket sous le préau par rapport à ceux jouant au foot dans la cour.

Cantine

Mme Domingues donne compte rendu de la commission cantine du 29 février.

Concernant l'enquête sur la fréquentation des enfants à la rentrée 2016 : 58 familles ont répondu sur 69

55 enfants mangeraient tous les jours (20 maternels / 35 primaires) et environ 30 occasionnellement.

Considérant qu'il y a des normes de sécurité à respecter dans la salle de restauration (nombre d'enfants par rapport à la superficie) la commission propose de mettre en place 2 services à compter du 25 avril 2016 et relève principalement des points positifs (- de bruits, - de stress enfants et agents ; meilleure gestion de l'espace, utilisation des toilettes ..)

Mme Domingues présente la nouvelle organisation (horaire agents – préparation salle...), dit qu'un bilan sera fait par la commission mi-mai, que l'étuve pourrait être amenée à la cantine pour maintenir les plats au chaud et précise que cela découle également du Document Unique pour l'amélioration des conditions de travail.

Le conseil accepte ces propositions et décide l'acquisition de nouveaux plats avec couvercles.

Il n'y a pas de solutions miracles, il convient à tous de s'adapter. Une note explicative sera envoyée aux parents.

En outre, il est noté qu'il faudra pouvoir mettre une salle à disposition en cas de mauvais temps.

✍ Mme Papot-Libéral demande si un bilan financier de la cantine sera présenté

☞ *oui lors du budget primitif.*

Garderie

Mme Papot-Libéral annonce que les effectifs se maintiennent. Si la salle Eugénie Thévenet est prête il est possible d'envisager une mise en route après les vacances de pâques (installation pendant les vacances) pour pouvoir engager les travaux de la 5^o salle de classe.

Il est précisé que l'accès au garage sera fait également avant.

2016-03-01 Repère de crues

Monsieur le Maire donne lecture de la convention pour la mise en place des repères de crues, dans le cadre du contrat de rivières Renaison Teyssonne Oudan Maltaverne, destinée à développer la culture du risque sur les bassins versants.

1^{er} mars 2016

Il est fait obligation par la loi du 30.07.2003 d'inventorier les repères de crues existants sur le territoire (à savoir 2 sur Noailly : vers la lagune et à Barabandière) afin de sensibiliser la population aux risques inondations et entretenir la mémoire collective. Il s'agit d'installer à des endroits stratégiques des repères fixes matérialisant les niveaux atteints par les eaux.

La convention fixe les modalités d'intervention de la Roannaise de l'Eau et de la commune notamment dans l'identification des sites, la détermination et la validation de la côte, le nivellement du repère de crue avec un géomètre, la fourniture et la pose du repère par la Roannaise de l'Eau ainsi que l'entretien par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

Accusé de réception

Réception en sous-Préfecture
de Roanne 09/03/16
publication le 10/03/16

- ACCEPTE la convention de mise en place des repères de crues avec la Roannaise de l'Eau
- DIT que cette convention est établie sur la durée de vie du ou des repères de crue installés sur la commune
- AUTORISE M. Le Maire à signer la convention.

Places PMR (Personne à Mobilité Réduite)

Considérant qu'il convient de matérialiser deux places PMR pour l'accessibilité aux établissements recevant du public (mairie et église), qu'il y a des normes à respecter, Monsieur le Maire propose :

Pour la mairie : devant et à la place de l'espace fleuri (évite de faire un décapage, d'abaisser les trottoirs, de faire un cheminement...)

Pour l'église : à droite et parallèle à l'entrée (à la place du sapin de Noël).

Projet éolien

M. Berchoud a étudié le projet : il s'avère que la commune de Noailly n'est pas prioritaire mais le conseil décide de participer quand même aux réunions. Pour information une commune a refusé par rapport à la rentabilité : RA prend 63%.

Voirie :

Suite à l'installation des dos d'ânes à la Marande pour résoudre un problème de sécurité signalé par un habitant, monsieur le maire a été destinataire d'un courrier d'un 2^o habitant. Ce dernier emprunte la route et se dit mécontent car non consulté avant. Il demande l'enlèvement des dos d'ânes qui sont non réglementaires car en dehors de l'agglomération avant juin sous peine de saisir le tribunal administratif. Un débat au sein du conseil s'instaure alors :

☞ pourquoi avoir mis des dos d'âne puisque l'on ne peut pas rouler vite à cet endroit (voir configuration des lieux) ?

☞ pour la sécurité des administrés habitant à cet endroit précis

☞ Le conseil avait-il été informé ?

☞ le dossier a été suivi par la commission voirie qui a été voir sur place et l'installation n'a pas été faite dans la précipitation

☞ Le courrier fait état d'incivilité de la part des administrés habitant sur place mettant des objets sur la route

Ouïe ces débats la commission voirie verra pour l'installation de panneaux à la place des dos d'âne compte tenu que ces derniers ne sont pas réglementaires et informera l'administré habitant sur place.

1^{er} mars 2016

Questions diverses :

* Monsieur Reveret, chef de cabinet de M. Nicolin passera en mairie le 16 mars à 9 h 30 pour dialoguer avec les élus

* 2 tonneaux de bouchons ont déjà été récupérés par l'association des Pères Noël du Lundi

* Le bar « le trot » est ouvert depuis le 27 février

* Les travaux du COCA 2016 vont débuter autour du 15/03 avec la mise en place du coffret pour la fibre optique sur le terrain de pétanque

* Adressage : il convient de faire une commission qui s'occupera du dossier : maire- adjoints – Bernard Deporte – Murielle Monguillon – Philippe DURON

* PLU : idem maire – adjoints - Daniel Grosbellet – Rémy Cavailles

* Panneaux d'informations : monsieur le maire indique que d'autres subventions peuvent être demandées

* RA :Conseil Communautaire → pas d'augmentation d'impôts – projet centre aqua-ludique reporté

Commission sport (21.01.16) 3 axes de travail : → 1° / clubs utilisant les équipements sportifs - conseil aux communes dans leur projet de création d'espace sportif, 2°/ sports de haut niveau et évènementiel (mise à disposition de la Halle Vacheresse) , 3°/ animation et action en faveur du sport (prise en charge apprentissage de la natation...)

* Toujours pas de réponse pour dossier de catastrophes naturelles

* Siadep : les délégués informe le conseil qu'une mallette pédagogique faite par Véolia sera remise à l'école

* Subvention : le conseil ne donne pas suite aux demandes des associations suivantes : Dr Clown – comité d'entraide du Roannais (voir avec le CCAS) – ARAVEN

Mme Sapin rappelle que la priorité était donnée aux associations liées à la santé et au cas par cas.

Le conseil décide d'allouer au Centre Léon Bérard une subvention de 150 €.

* La subvention versée par le département dans le cadre du COCA 2016 est de 42 627 €.

* Une réunion de la commission finances est fixée au 21 mars à 20 h 30

Un administré informe le conseil qu'il peut apporter des solutions matérielles pour l'organisation des 2 services à la cantine et prendra rendez-vous avec Monsieur le Maire pour en discuter.

La séance est levée à 22 h 37